

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2015-10-08 du 15 octobre 2015 portant composition de la commission évaluation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

NOR : AFSX1530888X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36 et 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2013 modifié portant nomination au comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2015-10-07 du 15 octobre 2015 portant modification du règlement intérieur du comité national ;

Vu le règlement intérieur du comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique adopté le 7 novembre 2006 modifié, et notamment son article 1^{er} ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. La commission évaluation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est composée des membres suivants :

Au titre des représentants des employeurs de la fonction publique de l'État

M. Pierre-Hervé ROCHE.

M. Nicolas LEFEBVRE.

M. Cédric MANUEL.

Au titre des représentants des personnels

M. Bruno BESANÇON.

Mme Agnès DUGUET.

Mme Asma GARA-FELIU.

M. Sylvain HURE.

Mme Rozenn JARNOUEN.

M. Bruno KOUBI.

M. Yvonnick LAVOLEE.

M. Bruno PICARD.

Mme Annick PRADERES.

M. Christophe ROTH.

Mme Béatrice TOMASI.

Au titre des associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

M. Florian GUZDEK.

M. Benoît TESSE.

M. Jacques ZEITOUN.

2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du fonds et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2015-10-08 du 15 octobre 2015 portant composition de la commission évaluation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Nombre de présents au moment de la délibération: 14.
--

Votants: 17, dont 3 pouvoirs.

Abstentions: 0.

Nombre de voix « Pour »: 17.

Nombre de voix « Contre »: 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 15 octobre 2015.

Le président,
A. MONTANÉ

Le directeur,
J.-C. WATIEZ